

## Note de synthèse du cours de la Prof. Mireille Delmas-Marty du 20 mars 2014

### Les défis de la mondialisation

Par Valérie Thorin

La mondialisation transforme toutes nos relations, qu'elles soient sociales ou politiques et, par conséquent, elle a une incidence sur les relations que tisse le droit entre les individus. Le droit international s'enrichit sans cesse et l'on voit maintenant apparaître un droit supranational. Du coup, les États se prennent à craindre pour leur souveraineté. Va-t-on vers un droit mondial ? Où s'arrêter ? Mireille Delmas-Marty a identifié et classé en cinq domaines, distincts mais corrélés, les défis à relever. Nous les examinerons donc brièvement les uns à la suite des autres.

Premier défi de la mondialisation : l'accroissement des migrations. Habiter une planète sphérique d'où il est impossible de s'échapper, implique la nécessité de laisser à chacun sa liberté de circulation. Celle-ci n'autorise cependant pas la liberté d'établissement. Par conséquent, viennent s'entrechoquer un modèle sociétal « sécuritaire et souverainiste<sup>1</sup> », défendant avec vigueur le contrôle de l'entrée des populations immigrées et un modèle inverse, « libéral universaliste<sup>2</sup> ». La voie médiane semble être le contrôle par catégorie de population, mais qui a pour effet une certaine criminalisation des migrations. La lutte contre les réseaux d'immigration clandestine conduit les États, par facilité, à mettre en place des systèmes de rétention qui transforment les migrants en victimes et les contraignent à vivre une situation de précarité permanente. Il faut observer également qu'à l'inverse, l'ouverture sans limite des États a pour effet pervers un accroissement de la fuite des cerveaux et, sur les marchés, une augmentation de la concurrence déloyale que font peser les produits subventionnés. Cette double conséquence peut entraîner la déstructuration des sociétés les plus fragiles. Hélas, inverser la tendance est aujourd'hui largement illusoire.

Deuxième défi : les exclusions sociales. Si le marché est aujourd'hui mondial, les droits sociaux ne le sont pas. Peut-être parce que ces derniers ont « mauvaise réputation » et sont souvent considérés comme des « entraves<sup>3</sup> » à la course au profit. Tous les États admettent qu'il faut lutter contre la pauvreté mais... mieux vaut le faire à l'extérieur – de l'Union européenne en l'occurrence – qu'à l'intérieur, afin de ne pas obérer la compétitivité. Cette distanciation se retrouve sur le marché des droits : les systèmes se font concurrence, ce qui a pour conséquence une compétition entre travailleurs de nationalités différentes et pour résultat, la préférence donnée au moins-disant en termes d'exigence sociale. Cette prédominance du marché, combinée à l'effacement de l'État révèle, de manière éclatante, l'impuissance du droit.

Troisième problème auquel l'ensemble de la planète va devoir se confronter : la question de l'environnement et comment le préserver sans pour autant remettre en cause le développement des pays les moins avancés. Or la protection de l'environnement n'est compatible avec la croissance économique que si leurs objectifs sont symétriques : par exemple la préservation des ressources génétiques naturelles va de pair avec l'accroissement du commerce des produits naturels et de médecine douce. Mais le plus souvent, la logique économique est aux antipodes de ce que réclame la protection de l'environnement. Si cette situation perdure, elle risque d'entraîner une compétition à l'échelle de la planète pour

---

<sup>1</sup> Mireille DELMAS-MARTY, *Résister, responsabiliser, anticiper ou comment humaniser la mondialisation*, Éditions du Seuil, Paris, 2013, p 20

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 21

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 38

certaines ressources comme l'eau potable. Pour l'instant, le partage des responsabilités et des coûts, par exemple pour la limitation des gaz à effet de serre, reste un vœu pieux.

La mondialisation de la justice, qui pose plus que tout autre domaine, la question du respect de la souveraineté des États, est largement en retard par rapport à d'autres champs, favorisant ainsi l'impunité. Les textes sont ambigus : par exemple, la charte des Nations unies prohibe l'emploi de la force contre un agresseur qui menacerait l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État mais garantit le droit naturel à la légitime défense<sup>4</sup>, qui s'étend désormais à la protection contre le terrorisme. Cette légitime défense, un État est également en droit de l'exercer contre l'arme nucléaire et les armes de destruction massive, au risque de mener en toute légalité des « guerres préventives », alors même que la guerre est interdite par les textes internationaux. Les opérations de *Peace Keeping* et de *Peace Building* sont également légitimées par le droit international, masquant ainsi des interventions armées conduisant à l'occupation d'États souverains et indépendants par des armées étrangères. L'ambiguïté s'étend aux institutions judiciaires elles-mêmes, qui peinent à poursuivre par exemple des dirigeants d'entreprises responsables, via la vente de produits létaux, de meurtres de masses, ou encore des sociétés privées qui auraient fourni des soldats rémunérés pour des guerres jugées illégitimes.

Dernier défi, et non des moindres, celui que représentent les nouvelles technologies. Si les biotechnologies et les nanotechnologies ont fait réaliser des progrès considérables à la médecine, elles font aussi peser un grand risque : celui de la marchandisation du corps, tendant à « diluer l'individu dans l'espèce<sup>5</sup> ». L'absence d'approche commune, ne serait-ce qu'au sein de l'Union européenne, par exemple sur l'assistance médicale à la procréation, a donné naissance au tourisme procréatif, au « Baby Business » et à un nouvel eugénisme habilement dissimulé. L'individu qui, pour une quelconque raison, n'est pas en accord avec la législation de son pays n'a qu'une frontière à passer pour s'affranchir de ce qu'il considère comme une règle contraignante, au risque d'alimenter les filières criminelles. En matière de technologies de l'information et de la communication, l'ambiguïté est aussi de mise : la liberté de communiquer se heurte à la protection des données personnelles, l'augmentation des informations disponibles entraîne un accroissement des contrôles et les robots mis au point pour faciliter la vie portent en leur « gènes » des effets collatéraux pervers.

Pour Mireille Delmas-Marty, mondialisation rime donc avec contradiction et la sphère juridique ressemble fort au désordre d'un monde injuste car bien souvent, les pouvoirs qui s'exercent à l'échelle mondiale sont ceux des États les plus forts et des entreprises transnationales. Comment se libérer de cet assujettissement ? Comment « humaniser » ce nouveau monde ? Comment détendre la tension existante entre universel et national ? Autant de questions qui restent ouvertes, mais auxquelles Mireille Delmas-Marty propose un début de réponse : travailler à la recherche d'instruments pour une nouvelle cohérence mondiale, et en particulier d'une éthique de l'universalisme des valeurs. Celle-ci est en cours de constitution, observable par la montée en puissance des droits de l'homme.

Il reste que pour trouver un fil conducteur dans le dédale des droits nationaux et internationaux, la raison ne suffit pas. Il faut un souffle, un élan comme celui donné par le poète et philosophe antillais Édouard Glissant, dont la vie s'est déroulée dans un lieu de croisement des cultures apte à suggérer – enfin – quelque chose de neuf. Cette notion pourrait être la « mondialité », néologisme forgé par lui et qui, dans son concept, contient une critique

---

<sup>4</sup> *Ibid.*, p.72

<sup>5</sup> *Ibid.*, p.83

de la mondialisation et suppose aussi une envie, une impulsion qui donne l'énergie de continuer l'aventure : tracer une route sûre et juste vers le village mondial.